

Débats des Communes

PREMIÈRE SESSION—ONZIÈME PARLEMENT

CHAMBRE DES COMMUNES.

Vendredi, 5 mars 1909.

M. l'ORATEUR ouvre la séance à trois heures.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER (premier ministre) propose :

Que de ce jour jusqu'à la fin de la session, les propositions émanant de l'initiative ministérielle aient la priorité le mercredi, immédiatement après les questions.

M. MONK: Cette proposition, j'imagine, s'appliquera à mercredi prochain, et cependant le premier ministre avait donné à entendre, ce me semble, que nous pourrions mettre ce jour-là à l'étude la motion inscrite en mon nom au feuilleton, puisque la journée de lundi est réservée à la discussion de la motion de mon honorable collègue de Westmoreland (M. Emmerson). Je demande donc que la proposition n'ait d'effet qu'après mercredi prochain.

Sir WILFRID LAURIER: Si nous n'abordons pas lundi prochain la discussion de la motion de l'honorable député (M. Monk), nous le ferons certainement le lundi suivant, et cela devrait suffire.

(La motion est adoptée.)

AVIS D'UN PROJET DE RESOLUTION RELATIF A UN SERVICE DE PAQUEBOTS ENTRE LA FRANCE ET LE CANADA.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER (premier ministre): Je propose au nom de mon collègue de la Marine et des Pêcheries qu'à sa séance de mardi prochain, la Chambre se forme en comité général pour examiner le projet de résolution ci-après. Je dois ajouter que Son Excellence le Gouverneur général approuve ce projet qui est ainsi conçu :

Il y a lieu d'autoriser le Gouverneur en conseil à conclure un traité ou des traités,

pour une période n'excédant pas dix années, avec des particuliers ou une compagnie quelconques, à l'égard de l'établissement d'un service de paquebots entre un port ou des ports du Canada et un port ou des ports de France aux conditions que le Gouverneur en conseil jugera convenables, et à accorder de ce chef une subvention n'excédant pas deux cent mille dollars par année, basée sur un service comprenant au moins quinze voyages par année aller et retour, plus une subvention n'excédant pas cent mille dollars, et de même en proportion pour un plus grand nombre de voyages.

(Adopté.)

JURIDICTION EN MATIERE DE PECHERIES.

M. R. L. BORDEN: En l'absence du ministre de la Marine et des Pêcheries, je prie le premier ministre de nous dire où en sont rendues les négociations qui, à un moment donné, se poursuivaient entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux relativement aux attributions du Dominion et des provinces en matière de pêcheries. Mon très honorable ami se rappellera qu'à la dernière session le Gouvernement nous a fait entendre que certain fonctionnaire dont il nous donna le nom avait été chargé de se transporter dans les diverses provinces et de se consulter avec les ministres afin de prendre avec eux, si c'était possible, des mesures effectives pour que le travail fût exécuté sans obstacle par les divers gouvernements provinciaux ou par les soins du gouvernement fédéral, et sans laisser subsister le moindre doute en matière de juridiction. Dès les premiers jours de la session, j'ai demandé des informations sur ce point, mais on ne m'a guère renseigné. Si le premier ministre n'est pas en mesure de me répondre aujourd'hui, aurait-il l'obligeance de se mettre en communication avec son collègue de la Marine et des Pêcheries et de me renseigner le plus tôt possible?

Sir WILFRID LAURIER: Je crains de ne pouvoir donner des renseignements aussi complets que ceux que le ministre fournirait